

La circulation illicite des armes légères et de petit calibre dans la région de l'Afrique Centrale



CONFERENCE SUR LES PROBLEMES DE SECURITE TRANSFRONTALIERE DANS LA REGION DE L'AFRIQUE CENTRALE, Yaounde, 4 – 6 septembre 2007



Par Charles Nasibu

I. Introduction

La prolifération et le trafic illicite des armes légères dans la région de l'Afrique Centrale sont parmi les principales conséquences des guerres et climat d'insécurité qui désolent pendant plus d'une décennie plusieurs des pays de cette région. La présence des mouvements et groupes armés dans plusieurs parties de cette région fait d'elle l'une des principales plaques tournantes du trafic illicite et de la prolifération des armes légères en Afrique, avec des conséquences incalculables sur tous les plans.

Les accords politiques de paix signés de part et d'autre et autres engagements politiques régionaux et bilatéraux, tout cela n'a pas suffi à mettre fin aux trafics d'armes légères et de munitions qui se poursuivent encore dans plusieurs parties de cette région.

Au cours de cet exposé, nous allons essayer de parler très succinctement de l'état des lieux de la détention et de la circulation illicites des armes légères dans cette région de l'Afrique Centrale en nous focalisant principalement sur la situation en RDC, au Burundi et en RCA. Nous Aborderons également

l'impact et les perceptions de la prolifération des armes avant de faire un bref survol sur les conséquences de la prolifération et les capacités institutionnelles des Etats à gérer le problème et, enfin, nous proposerons quelques recommandations.

II. Cartographie de la circulation illicite des ALPC dans la région de l'Afrique centrale : Cas de la RDC, Burundi et RCA

La problématique de la circulation illicite des ALPC touche de diverses manières toute la région de l'Afrique centrale. Si nous avons jugé utile de nous focaliser sur le cas de ces trois pays, c'est d'abord parce que leurs situations présentent plusieurs similitudes (guerres civiles avec implication étrangère, présence des milices et groupes armés, RSS,) et aussi parce qu'étant donné le temps qui nous est imparti il est impossible de passer en revue tous les cas.

II.1. Le cas de la République Démocratique du Congo

La RDC connaît un cycle de violence armée récurrente depuis pratiquement son indépendance caractérisée par les mutineries, rebellions, insurrections et agression étrangère.

- 1993 – 1994

- Arrivée des réfugiés (civils et miliciens) Burundais à l'Est de la RDC

- Arrivée des réfugiés (civils, militaires et miliciens) Rwandais

- 1996 – 1998

- Première rébellion de l'AFDL

- Intervention des armées étrangères (8 en tout)

- Formation des milices

- Rébellion du RCD

- Rébellion du MLC

- 1999 – 2001

- Renforcement des mouvements rebelles

- Prolifération et armement des milices par les parties au conflit (gouvernement et rebellions)

II.2. Le cas du Burundi

Le Burundi vit et connaît un cycle de violence, souvent à caractère ethnique, depuis son indépendance, mais la circulation illicite des armes légères s'est révélée plus préoccupante depuis le début de la guerre civile

- 1988 – 1991

- Soulèvements sporadiques du mouvement Palipe-Hutu et répressions de l'armée régulière

- 1993 – 1994

- Coup d'Etat militaire

- Début de la rébellion armée (elle durera dix ans)

- Création et armements des milices

- 1997 – 2001

- Renforcement et armement des milices

- Connection entre les mouvements rebelles burundais et autres groupes armés de la région

II.3. Le cas de la République Centrafricaine

Le cas de la Centrafrique diffère un peu de deux autres cas cités précédemment. La Centrafrique n'a pas connu comme tel un cycle d'approvisionnement illicite d'armes. Plusieurs travaux de recherche menés

sur ce pays démontrent que la plupart des armes en circulation illicite dans ce pays actuellement le sont devenues de suite de l'instabilité politique qui y a prévalu depuis 1996.

Il convient toutefois de signaler que des mouvements des troupes étrangères vers la RCA a grandement contribué à la prolifération d'armes sur le territoire centrafricain, c'est notamment :

- L'arrivée des militaires ex-FAR et miliciens Interahamwe, d'abord en 1994-95, puis en 1997 fuyant les troupes de l'AFDL ;
- L'arrivée des militaires des FAZ, en débandade après la chute de Mubutu en 1997 ;
- L'intervention des troupes du MLC de l'ex-rebelle Congolais Jean-Pierre Bemba, venus à la rescousse du Président Ange-Felix Patassé

III. Sources et voies d'approvisionnement en armes

III.1. Cas de la RDC

Il est extrêmement difficile de répondre à la question « qui a approvisionné qui et quand ? », vu la complexité de la situation en RDC et la multiplicité des facettes que présente la situation des armes légères et en circulation illicite dans ce pays.

Il est tout de même possible d'identifier trois principaux types de sources d'armes illicites : approvisionnements internationaux, régionaux et locaux.

- Approvisionnements internationaux :

Depuis le début de la guerre en 1996, la RDC s'est transformée en un vaste marché où compagnies multinationales, trafiquants privés, commissionnaires et courtiers ont déversé des tonnes d'armes légères et des munitions en direction des parties en conflit

Des avions décollaient de Bratislava, de Sophia, de Kiev et de plusieurs autres capitales de l'Europe de l'Est et de certains Etats de l'ex Union soviétique et atterissaient à Goma, Kisangani (zone alors sous contrôle du RCD), Gbadolite (en zone sous contrôle du MLC) et sur plusieurs autres pistes d'atterrissage dans des zones sous contrôle rebelle.

- Approvisionnement régionaux :

◇ Le MLC et plusieurs factions armées du district de l'Ituri ont bénéficié du soutien militaire de l'armée ougandaise entre 1998 et 2002 ;

◇ Le RCD et certaines formations Mai Mai ont bénéficié d'un appui logistique militaire des gouvernements rwandais et, dans une certaine mesure, burundais entre 1998 et 2002 ;

◇ Dans une certaine mesure et à travers le gouvernement de Kinshasa, le gouvernement zimbabween a fourni armes et munitions aux factions Mai Mai de l'Est de la RDC entre 1999 et 2001 ;

◇ Le gouvernement rwandais est supposé de soutenir militairement le CNDP, mouvement insurrectionnel dirigé par le général dissident Laurent Nkundabatware, depuis 2004, date à laquelle cet officier supérieur de l'armée congolaise est entré en dissidence contre le gouvernement congolais.

Pour ce type d'approvisionnement, les aéroports et pistes d'atterrissage de fortune ont aussi été utilisés, mais c'est plus la voie terrestre qui a été la plus exploitée.

- Approvisionnement locaux :

Ce type d'approvisionnement, bien qu'apparemment insignifiant, a été d'une grande importance en terme de quantités d'armes et munitions qu'il a fait entrer en RDC et la complexité de sources d'approvisionnement.

En effet, les pourvoyeurs d'armes se retrouvaient dans toutes les catégories : des armées régulières étrangères impliquées au conflit congolais aux simples agriculteurs et chasseurs en passant par des mouvements armés et des trafiquants divers.

La voie la plus souvent utilisée pour approvisionner ou s'approvisionner a été la voie terrestre, qui permet la grande porosité des frontières congolaises et, souvent, l'absence de l'autorité de l'Etat dans plusieurs endroits du pays.

III.2. Les Cas du Burundi

Avant les années 1970, il n'existait pas de problème particulier de prolifération des armes légères au Burundi. La population civile burundaise a commencé à s'armer lors de la crise de 1972, au cours de laquelle la rébellion hutu et la répression qui s'en est suivie ont causé des dizaines de milliers de morts et ont poussé plus de 300.000 personnes à quitter le pays, principalement pour (ICG, 2003, p i) la Tanzanie.

Une seconde vague d'armement a eu lieu à partir de 1993-1994. Selon un rapport de Small Arms Survey, il y a eu d'importants achats d'armes entre 1996 et 1997.

Les principaux pourvoyeurs d'armes au Burundi sont les différents mouvements rebelles et, dans une certaine mesure le gouvernement. Au début de la rébellion du CNDD-FDD, ce dernier avait reçu d'importantes quantités d'armes et munitions de la part des FAZ et des ex-FAR qu'il a ensuite distribuées dans la population. Entre 1996 et 1997, le gouvernement et l'armée ont distribué des armes aux jeunes miliciens et à la population pour, disait-on alors, l'autodéfense. Le gouvernement n'a jamais pu récupérer toutes ces armes.

Une grande partie des armes en circulation illicite actuellement au Burundi est venue principalement de la RDC voisine et, surtout, de la Tanzanie qui a longtemps servi de base-arrière aux différents groupes rebelles burundais.

III.3. Le cas de la Centrafrique.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, les armes en circulation illicite en Centrafrique sont pour la plupart des armes ayant été légalement acquises mais qui se sont ensuite retrouvées en détention illicite entre les mains des groupes non étatiques ou des civiles.

Le Président Ange-Félix Patassé avait distribué, à partir de 1996, armes et munitions à plusieurs groupes non gouvernementaux qui lui étaient loyaux, c'est notamment sa formation politique le Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain, les milices Karakos, Balawas, Saravis, le groupe d'Abdulaye Miskine et autres groupes tribaux.

Une étude du Small Arms Survey affirme toutefois que des armes sont entrées en RCA depuis la RDC entre 1996 – 1997 et en 2001 lors de l'intervention des troupes de Jean-Pierre Bemba.

IV. L'impact et la perception de la prolifération des armes légères

Dans ces trois pays, l'impact de la circulation illicite des armes légères se ressent sur le plan humain, économique et politique, presque de la même façon.

1. Sur le plan humain

Les estimations les plus concordantes affirment que la violence armée, qui a duré plus de 6 ans en RDC, a coûté la vie, directement ou indirectement, à près de 4 millions de personnes. Elle en a paupérisé et clochardisé plus de 45 millions d'autres. Un récent rapport d'Amnesty International affirme que près d'un millier de gens meurent chaque jour en RDC de suite des causes directes ou indirectes des armes légères.

Au Burundi, en plus de coûter la vie à des milliers de personnes, les armes légères ont un impact particulièrement dramatique sur la santé des citoyens.

Signalons également la banalisation du conflit et le développement d'une culture armée comme étant une conséquence directe de la prolifération et de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre.

Ajoutons à cela d'autres conséquences directes à cette problématique, tels que le viol des femmes, l'utilisation des enfants comme combattants, la multiplication des réfugiés et la propagation des maladies et autres infections du fait de la proximité dans des camps des déplacés et des déplacés.

2. Sur le plan économique

- La principale conséquence économique de la prolifération et du commerce illicite des armes légères c'est l'exploitation illégale et les pillages des ressources nationales, ce qui entraîne la fragilisation de l'économie nationale et la paupérisation de la population.

- Signalons aussi la destruction méchante des infrastructures (Burundi) et les dégâts qu'entraîne le braconnage (RCA)

3. Sur le plan politique

Sur le plan politique, la présence et la prolifération des bandes armées en Afrique centrale dont les zones d'action sont souvent transfrontalières renforce la méfiance et suspicions entre des Etats d'une même région. Cet état des faits compromet souvent la mise en application des instruments juridique régionaux de régulation de la circulation des armes légères.

V. Recommandations

- Mise en œuvre d'instruments juridiquement contraignants de contrôle d'armes et engagement politique pour leur mise en application ;
- Développer au niveau de la CEEAC des instruments déjà existant (Conventions, Déclarations, Protocoles de Bamako, Nairobi, CEDEAO, SADC) ;
- Renforcer les capacités des organismes sous-régionaux pour leur permettre à bien identifier les problèmes et les besoins spécifiques à chaque pays membre de l'espace CEEAC. Les Etats devront chaque fois se faire représenter par des personnes ayant une bonne maîtrise de la thématique ;
- Les Etats devront développer des stratégies fortes de mobilisation des fonds qui leur permettrait de gérer, à travers une approche intégrée et régional, les problèmes d'insécurité qui se posent chez eux, et ne pas se plaindre sans cesse de manque des fonds ;
- Accorder à la société civile un rôle central dans la lutte contre le problème des armes légères et de l'insécurité transfrontalière en Afrique centrale.